



## Plus value immobilière

-----  
Par valrub

Bonjour, dans le cas de la vente d'une résidence secondaire, bien détenu depuis 23 ans, donc exonéré d'une partie concernant l'impôt sur la plus-value mais pas sur les prélèvements sociaux. Si je réemploie l'argent de la vente pour réinvestir, serais-je exonérée d'impôt sur la plus-value ?

Merci de votre aide

-----  
Par ESP

Bonjour

Pour l'investissement en résidence principale ?

Car cela est possible à plusieurs conditions : Il ne faut pas avoir été propriétaire de sa résidence principale (mais locataire) sur les 4 ans précédant la vente. Vous devez réinvestir l'argent issu de la vente de votre résidence secondaire dans votre nouvelle résidence principale dans un délai de 24 mois.

[url=https://www.pap.fr/vendeur/taxe-plus-value/les-cas-d'exoneration-de-plus-value-immobiliere/a3328/exoneration-lors-de-la-vente-de-la-residence-secondaire]https://www.pap.fr/vendeur/taxe-plus-value/les-cas-d'exoneration-de-plus-value-immobiliere/a3328/exoneration-lors-de-la-vente-de-la-residence-secondaire[/url]

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le texte de référence :

[url=https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7284-PGP.html/identifiant=BOI-RFPI-PVI-10-40-30-20210707]https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7284-PGP.html/identifiant=BOI-RFPI-PVI-10-40-30-20210707[/url]

Un peu plus fiable qu'un site commercial

-----  
Par valrub

bonjour et merci de vos réponses.

C'est effectivement pour réinvestir dans une résidence principale. Le problème est que nous sommes locataires de notre résidence principale depuis 3 ans. Avant, nous étions dans celle que nous vendons maintenant....

-----  
Par yapasdequoi

C'est dommage à 1 an près ...